



DÉCLARATION de la FNEC-FP-FO Comité Technique Spécial Départemental de la Dordogne 5 février 2021

Monsieur Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,
Mesdames & Messieurs les membres du CTSD.

Une nouvelle fois, ce CTSD se déroule une semaine après une journée de grève le mardi 26 janvier, qui a vu le rassemblement d'enseignants, AED, étudiants. Que dire ? Alors que FO demandait des postes pour toutes les catégories de personnels afin de faire face à la crise sanitaire, le ministère nous annonce la suppression de 1800 ETP d'heures postes dans le second degré pour plus de 40 000 élèves en plus. Dans notre académie, il est question de 112 ETP d'heures postes pour une augmentation de 2 488 élèves. Le mépris ressenti par l'ensemble des personnels se transforme en acte ! Alors que les professeurs et contractuels à temps plein font déjà plus de 43 heures de travail par semaine (source : site du ministère) et 39 heures pour les agrégés, le ministre décide de nous faire travailler encore plus, sans augmentation de salaire, nous entendons par là sans augmentation du point d'indice. Cette augmentation d'Heures supplémentaires imposées aux enseignants, (+10,10 % en lycée, couplée avec la mise en place de la réforme du lycée au niveau terminal qui supprime elle aussi des heures, +9,25% en lycée professionnel et +18,28% au collège) risque d'engendrer des situations RH extrêmement nombreuses. En effet, des temps partiels pour convenances personnelles seraient supprimés, alors que ces collègues les demandent justement pour pouvoir respirer et simplement tenir dans des conditions de travail dégradées. A ce propos, nous souhaiterions avoir Monsieur l'Inspecteur, des précisions sur les modalités, règles de refus ou d'acceptation de ces temps partiels pour la prochaine rentrée.

En effet dans cette période stressante, les collègues ont des informations contradictoires et subissent des pressions des chefs d'établissements. Refuser les cumuls d'activité quand on ne fait pas d'heures supplémentaires est également difficilement compréhensible. Supprimer des postes alors qu'il y a les heures dans l'établissement est inacceptable. Obliger certains collègues à faire un complément

de service alors qu'il y a les heures dans l'établissement est intolérable. La configuration de certains établissements en cité scolaire est utilisée aussi par certains chefs d'établissements pour faire pression sur les collègues pour qu'ils acceptent les HSA. Là encore, nous vous demanderons probablement d'intervenir Monsieur l'Inspecteur pour veiller à ce que les conditions de travail de nos collègues ne soient pas encore plus dégradées. Tout cela risque de générer de l'épuisement, du découragement et de l'écoëurement chez les enseignants, titulaires ou non. Mais peut-être est-ce une volonté pour que ces collègues demandent une rupture conventionnelle- grâce à la transformation de la fonction publique- afin de supprimer encore plus de postes dans l'Education Nationale. Et tout cela pour quoi ? Pour nous imposer des heures supplémentaires qui vont permettre de générer encore des économies. Visiblement, nous en avons déjà fait à la hauteur de 200 millions d'euros l'année dernière et 212,5 millions, cette année.

Alors permettez-nous, Monsieur le DASEN, de vous demander de faire remonter au ministre, s'il vous écoute, d'utiliser ces moyens pour créer des postes et augmenter les rémunérations ! Nous vous demandons donc, pour tous les établissements de la Dordogne, de revenir, sur cette répartition uniquement comptable de la répartition heures postes et HSA, afin de réduire considérablement le pourcentage d'heures supplémentaires. De plus, nous rappelons à nos collègues que les 2HSA imposables ou comme dirait M. le Ministre « non refusables », le sont en comptant les pondérations en lycée ou BTS. Les futures conditions de la rentrée 2021 s'annoncent intolérables et sont bien incompréhensibles pour bon nombre d'équipes pédagogiques.

Par exemple, comment accepter qu'au collège de Tocane, une perte de 5 élèves se traduise par une perte de 31 heures, une fermeture de division de 5^{ème}, augmentant mécaniquement le nombre d'élèves par classe ? A l'inverse, comment accepter qu'au collège de La Force (dont plus de 50% viennent de CSP défavorisées), la création d'une division se fasse avec une DGH moins importante que l'an dernier, contraignant l'établissement, au nom de la « fameuse autonomie » à abandonner le grec ancien. En lycées généraux et technologiques, la situation n'est pas plus enviable, voire encore plus tendue. L'application de la réforme du lycée au niveau terminal va aggraver les suppressions de postes et les compléments de services encore cette année. Pas un établissement n'échappe à ces dégradations ; sans parler de la mise en place du contrôle continu en lieu et place d'évaluations terminales, ponctuelles et anonymes du baccalauréat. Nous nous interrogeons aussi sur la « légalité » de vote de DGH en CA avant la tenue de ce CTSD. Il nous semblait que les instances départementales devaient se tenir avant les instances locales.

Le ministre vient de lancer, comme si de rien n'était, les inscriptions à Parcoursup, qui, faute de place, avait interdit à 18 000 lycéens d'accéder à des études supérieures en 2020. En 2021, JM Blanquer renforce encore ce dispositif de tri des lycéens. Au niveau du département, nous avons des incohérences entre les effectifs retenus pour Parcoursup et ceux pour calculer les moyens alloués. Par exemple, en BTS au lycée Laure Gatet ce ne sont pas moins de 45 étudiants en 1^{ère} année et 59 en 2^{ème} année, toutes filières confondues qui ne sont pas pris en compte dans les effectifs du département. Cela a pour incidence directe de réduire les moyens alloués, pour assurer les cours et dédoublements, besoins d'autant plus nécessaires que les BTS ont de plus en plus vocation à accueillir les élèves de bac pro, élèves le plus souvent fragiles. Nous ne comprenons pas ces calculs et comptons sur ce CTSD pour avoir des précisions, et bien sûr des dotations supplémentaires.

LA FNEC FP FO continue de revendiquer :

- La création de postes pour toutes les catégories de personnels ;
- L'augmentation significative des salaires et pensions ;
- Le retour à un bac national, avec des épreuves terminales anonymes, terminales et nationales ;
- L'arrêt de la loi de « sécurité globale » ;
- Un vrai statut d'AESH.

Cela suffit de maltraiter les personnels, il est temps que notre institution nous fasse « confiance » et reconnaisse enfin, par des actes, notre travail !

Concernant la Voie Professionnelle, nous apprécions que vous nous ayez entendu sur la politique mise en place cette année sur les DGH des lycées professionnels. Cependant, nous déplorons encore une fois que beaucoup de disciplines se retrouvent avec des BMP. Nous savons pertinemment qu'il va être difficile de trouver un contractuel qui va accepter d'être payé en dessous du SMIC. Les conditions de travail des personnels concernés vont être dégradées car certains vont être obligés d'effectuer des compléments de service sur des lycées très éloignés (entre 45 min et 1h de route).

Concernant les classes de CAP, nous demandons que les textes officiels soient respectés. En effet, à ce jour, nous constatons :

- le non respect de l'arrêté du 21 novembre 2018, publié au JO du 20 décembre 2018, qui prévoit un doublement de la dotation horaire sans condition de seuil pour la réalisation du chef d'œuvre. Nous demandons donc une attribution minimale de 37h et non 34 pour chaque classe de CAP.
- le non-respect des seuils de dédoublement prévus par l'arrêté du 21 novembre 2018.

Et comme si cela ne suffisait pas, nous avons maintenant bien compris que vous avez décidé de financer les classes de SEGPA à hauteur des horaires élèves fixés par l'arrêté du 21 octobre 2015, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2017, augmentés de 3 heures complémentaires par classe. Cela signifie que pour une SEGPA de 4 classes, de la 6ème à la 3ème, ce sont 123,5 heures qui sont données par la DSDEN, alors que, pour que 2 ateliers puissent fonctionner, ce sont 129,5 heures qui sont nécessaires.

En effet, les élèves ont 6 heures d'atelier en classe de 4ème et 12 heures en classe de 3ème et ces horaires doivent être doublés afin que deux PLP de spécialité différente puissent intervenir. Si la décision de ce financement est entérinée, alors ce seront 2 heures d'atelier en 4ème et 4 heures en 3ème que les élèves vont perdre, soit 33% des horaires d'atelier. Vous l'aurez compris, nous ne pouvons pas accepter que nos élèves de SEGPA, qui font partie des plus fragiles, soient les victimes d'un tel choix arbitraire. Rien ne vous oblige à diminuer la DGH des SEGPA. Vous pouvez tout à fait décider de financer les heures d'atelier, aucun écrit ne l'interdit ! Aider les élèves les plus fragiles n'est-il pas une priorité pour la DSDEN de la Dordogne ? Monsieur Le DASEN, nous vous demandons d'intervenir pour que les SEGPA soient dotées correctement afin que les personnels puissent remplir pleinement leurs missions. A l'image de la SEGPA de Ribérac, où il manque encore 6 heures en P7200 (en biotechnologie). Qui plus est, cette sous-dotation des SEGPA va entraîner une hausse des compléments de services, nous pensons notamment à la discipline P3028 pour laquelle les collègues vont se retrouver en sous services sachant que cette discipline n'est pas présente partout en Dordogne.

Qu'allez-vous mettre en place pour eux ?

Concernant la tenue de ce CSTD, nous regrettons qu'encore une fois nous n'ayons pas eu en amont les documents actualisés pour pouvoir préparer et travailler dessus avant la tenue de cette instance. Nous savons que vos services font ce qu'ils peuvent et que, eux aussi sont débordés, mais notre travail syndical de défense des collègues s'en retrouve entaché.

Les conditions de la rentrée 2021 vont être encore plus difficiles que cette année. De nombreux établissements scolaires vont vous faire part, Monsieur L'inspecteur de leurs craintes pour la rentrée prochaine, en vous demandant des audiences et des moyens supplémentaires, quelques fois même, avec les parents d'élèves qui ont bien compris, eux aussi, que ces pertes d'heures auraient des répercussions sur les conditions de travail de leurs enfants.

En effet, comment venir en aide aux élèves en difficultés, quand les groupes à effectifs réduits ne peuvent pas être assurés dans toutes les matières. Alors oui,

les horaires règlementaires sont respectés, mais Monsieur l'inspecteur, ils sont insuffisants. Ils contraignent les équipes pédagogiques à gérer la pénurie, accentuant les tensions au sein des établissements, auxquels on renvoie, au nom de l'autonomie, la lourde charge de choisir quelles matières n'auront pas de dédoublements, ou à quels enseignements optionnels ils devront renoncer. Ces conditions de travail sont de plus en plus difficiles pour les personnels. Les collègues nous font part, à nous représentants syndicaux, de leurs difficultés à exercer sereinement leurs missions. Ils nous font part de leur souffrance au travail, de leurs inquiétudes, pour ceux victimes d'une mesure de carte scolaire, à retrouver un poste qui puisse être compatible avec leur vie familiale.

Il est urgent de donner les moyens pour que l'Éducation nationale et ses personnels puissent remplir correctement leurs missions. Il est urgent de mettre un terme aux réformes destructrices que ce soit dans l'Éducation nationale ou plus largement à toutes ces contre-réformes qui détruisent notre modèle social.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO

Béatrice SARNAC, Frédéric ALSER.